DÉCISION DU CONSEIL
du 11 juin 2001
portant nomination d'un membre titulaire allemand du Comité des régions

(2001/482/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Rolf EGGERT, portée à la connaissance du Conseil en date du 29 mai 2001;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

Article unique

M. Helmut HOLTER est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Rolf EGGERT, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2001.

Par le Conseil
Le président
A. LINDH

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.